

DÉPARTEMENT
DU **NORD**

ARRONDISSEMENT
DE **DUNKERQUE**

COMMUNE
DE **MERVILLE**

DATE DE CONVOCATION
17 septembre 2025

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 20

Votants 24

2025D100

OBJET :
05. RÉPARTITION
ANNUELLE DES
SUBVENTIONS POUR
2025 AUX SOCIÉTÉS,
ASSOCIATIONS ET
GROUPEMENTS
LOCAUX. AJUSTEMENT
N°1.

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le

ID : 059-215904004-20250923-2025D100-DE



L'an deux mil-vingt-cinq, le vingt-trois SEPTEMBRE à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Etaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme MARMINION-OBERT Nadine – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – M. TIMLELT Frédéric – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia – Mme PENIN-CŒUR Thérèse – M. CITERNE Joël – Mme CLINKEMAILLIE Colette – M. NUGOU Boris Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme BLANQUART Marine, **procuration** à Mme MARMINION-OBERT Nadine
Mme CAPPELLE Christiane, **procuration** à Mme BEURAERT Martine
M. DELVOYE Philippe, **procuration** à M. CITERNE Joël
M. DELFLY Jean-Louis, **procuration** à M. MORVAN Hervé
M. MOUILLE Julien, **procuration** à M. LAPIERRE Julien
M. ROBBE Jean-Pierre, **procuration** à M. SERE Soarey Idriss
Mme PETITPRET Sabine, **procuration** à Mme LORPHELIN Martine
Mme BOULENGUER Peggy, **procuration** à Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra

ABSENT : M. DECREUS Christophe

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Il est rappelé à l'assemblée que par délibération du 3 avril 2025, la commune a voté la répartition des subventions communales à attribuer aux associations.

Chaque année il est demandé aux associations percevant une subvention, de fournir les états financiers approuvés par les assemblées générales et un budget prévisionnel, accompagnés d'un dossier de subvention établi par le service finances.

Il explique que certaines associations fonctionnant par année scolaire, transmettent leur demande à la rentrée, il y a lieu de régulariser.

Sur sa proposition, le conseil municipal, décide d'attribuer les subventions communales aux associations suivantes :

▪ Base Audique :	750 €
▪ Les Ados d'Henri Dunant :	350 €
▪ La Sauvegarde Notre-Dame du Sart :	250 €
▪ Saint Georges Danse :	1 000 €
▪ Les Joueurs Mervillois :	1 100 €
▪ BMX :	1 000 €

Adopté à l'unanimité (Mesdames PENIN, LORPHELIN, PETITPRET et Monsieur DELFLY ne prennent pas part au vote).

Les dépenses seront imputées au compte 65748 du budget communal et virées aux comptes des associations.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire
Joël DUYCK



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le

La Secrétaire de Séance
Sandra BOULENGUER – PLÉ

